

Nom commercial du produit : E-WELD 4  
Mise à jour : 15.07.2025  
Date d'édition : 15.07.2025

Version (Révision) : 5.0.8 (5.0.7)

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

E-WELD 4

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisations identifiées pertinentes**

##### **Secteurs d'utilisation [SU]**

SU 17 - Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport

##### **Catégorie de produits [PC]**

PC 38 - Produits pour soudage et brasage, produits de flux

##### **Fonctions techniques (TF)**

Antiadhésif

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Fournisseur**

Bio-Circle Surface Technology GmbH

**Rue :** Berensweg 200

**Code postal/Lieu :** 33334 Gütersloh

**Téléphone :** +49 5241 9443 0

**Télécopie :** +49 5241 9443 44

**Contact pour informations :** labor@bio-circle.de

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+49 5241 9443 51 pendant les périodes normales d'ouverture  
(lundi au jeudi de 8h à 16h et vendredi de 8h à 15h)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aucune

### **2.2 Éléments d'étiquetage**

Aucune

### **2.3 Autres dangers**

Aucune

## **RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

### **3.2 Mélanges**

#### **Composants dangereux**

Aucune

#### **Autres composants**

POLYETHYLENE GLYKOLS 200 - 400 ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119958801-32-XXXX ; N°CE : 500-038-2;  
N°CAS : 25322-68-3

Poids :  $\geq 1 - < 3 \%$

2,2',2''-NITRILOTRIÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486482-31-XXXX ; N°CE : 203-049-8; N°CAS :  
102-71-6

Poids :  $\geq 1 - < 3 \%$

Nom commercial du produit : E-WELD 4  
Mise à jour : 15.07.2025  
Date d'édition : 15.07.2025

Version (Révision) : 5.0.8 (5.0.7)

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1 Description des mesures de premiers secours**

#### **Remarques générales**

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

#### **En cas d'inhalation**

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

#### **En cas de contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Appliquer une crème grasse.

#### **Après contact avec les yeux**

Protéger l'œil non blessé. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

#### **En cas d'ingestion**

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Sable Azote Couverture pour éteindre le feu

#### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

#### **Produits de combustion dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### **5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### **5.4 Indications diverses**

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Utiliser un équipement de protection personnel.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Éliminer immédiatement les quantités renversées. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé). Rincer abondamment avec de l'eau. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Nom commercial du produit : E-WELD 4  
Mise à jour : 15.07.2025  
Date d'édition : 15.07.2025

Version (Révision) : 5.0.8 (5.0.7)

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger contre : Gel .

##### Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (TRGS 510) : 12

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques. Observer le mode d'emploi.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites au poste de travail

POLYETHYLENE GLYKOLS 200 - 400 ; N°CAS : 25322-68-3

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )

Paramètre : E: fraction inhalable  
Valeur limite : 200 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 2(II)  
Remarque : Y  
Version : 23.06.2022

2,2',2''-NITRILOTRIÉTHANOL ; N°CAS : 102-71-6

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )

Paramètre : E: fraction inhalable  
Valeur limite : 1 mg/m<sup>3</sup>  
Limitation de crête : 1(I)  
Remarque : Y  
Version : 23.06.2022

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Protection individuelle

##### Protection yeux/visage



Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

##### Protection oculaire appropriée

DIN EN 166

##### Protection de la peau

##### Protection des mains



# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : E-WELD 4  
Mise à jour : 15.07.2025  
Date d'édition : 15.07.2025

Version (Révision) : 5.0.8 (5.0.7)

Modèle de gants adapté : EN 374.

Matériau approprié : NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration : 480 min.

Épaisseur du matériau des gants : 0,4 mm.

**Remarque :** Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

## Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dépassement de la valeur limite

### Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné

Type : A

### Remarque

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

## Remarques générales

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

## 8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique : Liquide

Couleur : clair vert

#### Odeur

Citron.

#### Caractéristiques en matière de sécurité

|                                                         |              |      |                  |                    |                  |
|---------------------------------------------------------|--------------|------|------------------|--------------------|------------------|
| Point de fusion/point de congélation :                  | ( 1013 hPa ) |      | -1 - 0           | °C                 |                  |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : | ( 1013 hPa ) | env. | 98               | °C                 |                  |
| Point éclair :                                          |              |      | négligeable      |                    | DIN EN ISO 13736 |
| Température d'auto-inflammation :                       |              |      | aucune           |                    |                  |
| Inflammabilité :                                        |              |      | non inflammable  |                    |                  |
| Limite inférieure d'explosivité :                       |              |      | négligeable      |                    |                  |
| Limite supérieure d'explosivité :                       |              |      | négligeable      |                    |                  |
| Pression de la vapeur :                                 | ( 20 °C )    | <    | 24               | hPa                | Calculé          |
| Densité :                                               | ( 20 °C )    | env. | 1                | g/cm <sup>3</sup>  |                  |
| Solubilité dans l'eau :                                 | ( 20 °C )    |      | miscible à l'eau |                    |                  |
| pH :                                                    | ( 20 °C )    | env. | 8,6              |                    |                  |
| Viscosité cinématique :                                 | ( 20 °C )    | <    | 30               | mm <sup>2</sup> /s |                  |
| Densité de vapeur relative :                            | ( 20 °C )    |      | non déterminé    |                    |                  |
| Teneur en COV maximale (CE) :                           |              |      | 0                | Pds %              |                  |
| Teneur en COV maximale (Suisse) :                       |              |      | 0                | Pds %              |                  |

Nom commercial du produit : E-WELD 4  
Mise à jour : 15.07.2025  
Date d'édition : 15.07.2025

Version (Révision) : 5.0.8 (5.0.7)

Teneur en COV imposable (Suisse) :

0 Pds %

## 9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.  
Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

##### Toxicité orale aiguë

|                     |                |
|---------------------|----------------|
| Paramètre :         | ATEmix         |
| Voie d'exposition : | Par voie orale |
| Dose efficace :     | > 2000 mg/kg   |

##### Toxicité dermique aiguë

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| Paramètre :         | ATEmix       |
| Voie d'exposition : | Dermique     |
| Dose efficace :     | > 2000 mg/kg |

##### Toxicité inhalatrice aiguë

|                     |            |
|---------------------|------------|
| Paramètre :         | ATEmix     |
| Voie d'exposition : | Inhalation |
| Dose efficace :     | > 20 mg/l  |

#### Corrosion

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### Sensibilisation cutanée

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

##### Sensibilisation respiratoire

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

##### Cancerogénité

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales

Nom commercial du produit : E-WELD 4  
Mise à jour : 15.07.2025  
Date d'édition : 15.07.2025

Version (Révision) : 5.0.8 (5.0.7)

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**Danger par aspiration**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

**Autres effets néfastes**

Exerce un effet dégraissant sur la peau. Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougeissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc.

**Informations complémentaires**

Préparation non contrôlée. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Lors de l'introduction adéquate de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique adaptée, il n'y a pas de dysfonctionnements de l'activité de dégradation des boues activées.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**Biodégradation**

Ne contient pas des AOX selon la formulation L'agent de surface contenu dans ce mélange respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)**

Avant utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

12 01 99 (Déchets non spécifiés ailleurs)

Nom commercial du produit : E-WELD 4  
Mise à jour : 15.07.2025  
Date d'édition : 15.07.2025

Version (Révision) : 5.0.8 (5.0.7)

#### **Autres recommandations de traitement des déchets**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Éliminer le contenu/récepteur dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat (Eau (avec détergent)). Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

#### **13.2 Informations complémentaires**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### **14.4 Groupe d'emballage**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### **14.5 Dangers pour l'environnement**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

#### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune

#### **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Réglementations EU**

##### **Autorisations et limites d'utilisation**

##### **Limites d'utilisation**

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 75

##### **Notice explicative sur la limite d'occupation**

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

##### **Autres réglementations (UE)**

##### **Règlement (CE) N° 528/2012 (Produits biocides)**

Le produit est une marchandise traitée avec des produits biocides.

Conservateur ( 2-PHENOXYETHAN-1-OL ; 2-BUTYL-2,3-DIHYDRO-1,2-BENZOTHAZOL-3-ONE ; BIS(3-AMINOPROPYL)(DODECYL)AMINE )

##### **Directives nationales**

##### **Technische Anleitung zur Reinhaltung der Luft (TA-Luft)**

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

##### **Classe risque aquatique**

Classification selon AwSV - Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

#### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

# Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : E-WELD 4  
Mise à jour : 15.07.2025  
Date d'édition : 15.07.2025

Version (Révision) : 5.0.8 (5.0.7)

## 16.1 Indications de changement

08. Valeurs limites au poste de travail

## 16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
AOX : composés organiques halogénés adsorbables  
AwSV: Ordonnance allemande sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau  
CAS : Chemical Abstracts Service (subdivision de l'American Chemical Society)  
CLP : Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (Classification Labelling and Packaging)  
EAK / AVV : Catalogue européen des déchets / liste européenne des déchets  
ECHA : Agence européenne des produits chimiques (European Chemicals Agency)  
EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)  
GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)  
IATA : Association du transport aérien international (International Air Transport Association)  
ICAO : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)  
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)  
OLED : Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets  
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
TRGS : Prescriptions techniques allemandes pour les substances dangereuses  
VbF : Règlement allemand sur les liquides inflammables  
COV : composé organique volatil  
VwVwS : Instruction administrative relative aux substances dangereuses pour l'eau  
WGK : Classe de danger pour l'eau

## 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

DGUV : Assurance sociale allemande des accidents du travail et maladies professionnelles, Base de données des substances GESTIS  
ECHA : Inventaire des classifications et des étiquetages  
ECHA : Substances pré-enregistrées  
ECHA : Substances enregistrées  
Fiches de données de sécurité CE des fournisseurs  
ESIS : système européen d'information sur les substances chimiques  
GDL : Base de données sur les substances dangereuses des pays  
UBA Rigoletto : Base de données de l'Office fédéral allemand de l'environnement sur les substances dangereuses pour l'eau  
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil  
|-> RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020  
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil

## 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

## 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

## 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

## 16.7 Informations complémentaires

Aucune

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.